

Motion 2874

Une offre alimentaire saine et répondant à l'urgence climatique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant :

- que le rapport du GIEC paru en 2019 démontre le fort impact de la consommation de viande sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- que le plan climat cantonal 2^e génération, dans sa mesure 3.1, vise à promouvoir et soutenir une alimentation bas carbone saine et équilibrée ;
- que, grâce à la mise en œuvre de cette mesure, l'objectif est une réduction de 350 000 tCO_{2e} pour 2030, soit 11,3% de la part totale de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ ;
- qu'en Suisse, l'alimentation représente 28% de l'impact environnemental généré par la consommation des habitantes et habitants ;
- qu'une augmentation de la consommation de fruits et de légumes permettrait de protéger de nombreuses personnes contre des maladies non transmissibles telles que cancers ou maladies cardiovasculaires,

invite le Conseil d'Etat

- à revoir les contrats de prestations et les conventions d'objectifs de toutes les institutions de droit public, afin que l'offre en matière de restauration, qu'elle soit internalisée ou sous-traitée, soit conforme aux objectifs de réduction de CO₂ du plan climat cantonal 2^e génération (fiche 3.1) ;
- à ce que l'achat et l'offre alimentaire dans l'administration cantonale et les institutions de droit public s'inscrivent dans une démarche qui respecte les limites planétaires, soient adaptés aux objectifs climatiques et promeuvent une alimentation bas carbone, saine et équilibrée ;
- à ce que l'offre de restauration dans l'administration cantonale et les institutions de droit public propose au minimum un plat végétarien par jour ;
- à ce que l'offre de restauration dans l'administration cantonale et les institutions de droit public propose au minimum une journée végétarienne par semaine ;

Votée le 3 mai 2024

- à ce que l'offre de restauration dans l'administration cantonale et les institutions de droit public propose un maximum de produits issus de la production agricole de proximité, transformés localement et, si possible, issus de l'agriculture biologique.